



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Yémen

Question écrite n° 103513

Texte de la question

M. Pascal Popelin interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur le positionnement diplomatique de la France vis-à-vis du Yémen. Depuis le mois de mars 2015, ce pays est en proie à une guerre civile qui a d'ores et déjà fait des milliers de victimes, a provoqué le déplacement de millions de personnes et a donné lieu à d'importantes destructions du patrimoine architectural et historique exceptionnel de ce territoire. Face à ce drame humanitaire, dont les médias ne se font que peu l'écho, il souhaiterait avoir connaissance des actions menées par la France pour accompagner et favoriser l'émergence d'une solution politique pérenne en lien avec les Nations unies, tout en apportant l'aide nécessaire aux civils dont la vie est menacée tant par les combats que par la maladie et la famine, compte tenu du manque de vivres et des conditions de salubrité et d'hygiène.

Texte de la réponse

La France condamne la poursuite des violences au Yémen et rappelle que seule une solution politique permettra de mettre fin au conflit. Les groupes terroristes sont les premiers bénéficiaires de l'instabilité dans le pays. La France saisit toutes les occasions pour rappeler l'urgence d'un cessez-le-feu durable et la nécessité pour les parties de s'engager de bonne foi dans des négociations politiques sous l'égide de l'ONU. Elle soutient à ce titre les efforts de médiation de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Yémen, M. Ismaïl Ould Cheikh Ahmed qui a été reçu le 14 mars par le ministre des affaires étrangères et du développement international. La France condamne toutes les atteintes au droit international humanitaire commises par les parties à ce conflit. Elle appelle à l'arrêt des attaques contre les populations civiles et a condamné à plusieurs reprises les bombardements d'hôpitaux et de marchés au Yémen. Il est essentiel que les parties au conflit garantissent un accès humanitaire immédiat et sans entrave aux populations dans le besoin afin de permettre aux acteurs humanitaires d'acheminer les biens de première nécessité. Elle s'est mobilisée au côté de ses partenaires pour l'adoption de la résolution 2286 (2016) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui appelle à la protection des personnels et des infrastructures médicaux et un accès sûr et sans entrave aux soins de santé. Enfin, la France a soutenu l'adoption d'une déclaration transrégionale portant sur la situation des droits de l'Homme au Yémen en lien avec ses partenaires européens dans le cadre de la 34ème session du Conseil des droits de l'Homme.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Popelin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103513

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mars 2017](#), page 2266

Réponse publiée au JO le : [16 mai 2017](#), page 3459